



Travaux intérieure d'une maison d'habitation

Par **Ines 37**, le **24/02/2020** à **11:29**

Je vis chez mon copain depuis plusieurs années et nous devons faire des travaux, seulement la maison est à lui , a son nom , si je fais de gros travaux , ais- je le droit de demander mon dû en cas de séparation ?

Par **youris**, le **24/02/2020** à **14:07**

bonjour,

vous aurez le droit de demander mais le propriétaire pourra répondre défavorablement à votre demande et vous devrez saisir le juge pour régler ce litige, procédure longue, couteuse et au résultat aléatoire.

vous pouvez faire établir les factures à votre nom pour les travaux que vous financerez, cela vous servira devant le tribunal.

en conclusion, il ne faut jamais investir dans un bien qui ne vous appartient pas, si vous voulez investir dans ce bien, demandez au propriétaire qu'il vous donne ou qu'il vous vende une partie de son bien.

sans oublier que vous êtes hébergé, peut être gratuitement, par votre copain.et que cela se valorise.

salutations

Par **Ines 37**, le **24/02/2020** à **14:33**

Merci de votre réponse.